Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par vidéoconférence (zoom), le jeudi 24 février 2022 de 10 h 42 à 10 h 49.

SONT PRÉSENTS : M. Jonathan Germain, vice-chef
Mme Sylvie Langevin, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
Mme Carina Dominique, conseillère
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller
Mme Guylaine Simard, conseillère
Mme Guylaine Gill, directrice générale
M. Carl Cleary, directeur aux relations gouvernementales et stratégiques
Mme Cathy Launière, greffière par intérim

EST ABSENT : M. Gilbert Dominique, chef (Représentation)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
   3.1 Adoption | Allocation budgétaire au 31 mars 2023
4. Infrastructures et services publics
   4.1 Adoption | Planification annuelle des immobilisations 2022-2023
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le vice-chef Jonathan Germain assume la présidence de la réunion en l'absence du chef Gilbert Dominique. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-chef Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de Mme Guylaine Simard
Adopté à l'unanimité

3. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

3.1 ADOPTION | ALLOCATION BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2023

RÉSOLUTION Nº 8176

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière de notre Première Nation, le Comité des finances et d'audit a examiné la demande d'allocation budgétaire 2022-2023 et a émis des recommandations à Katakuhimatsheta à des fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière de notre Première Nation, Katakuhimatsheta doit examiner et approuver une allocation budgétaire annuelle pour le prochain exercice financier qui s'échelonne du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que l'allocation budgétaire annuelle est déposée à Katakuhimatsheta dans le but de faire autoriser les crédits requis pour la gouvernance et la livraison des programmes et des services;

CONSIDÉRANT que les crédits déterminent les sommes maximales que les unités administratives sont autorisées à engager au cours d'un exercice financier;

CONSIDÉRANT que l'allocation budgétaire requise pour la gouvernance et la livraison de l'ensemble des programmes et services de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour l'année financière 2022-2023 est de 62 833 363 $;

CONSIDÉRANT qu'une part importante des revenus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan provient de transferts gouvernementaux et que ceux-ci sont insuffisants pour rencontrer les obligations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que l'allocation budgétaire pour l'exercice financier 2022-2023 prévoit un manque à gagner de l'ordre de 955 130 $;

CONSIDÉRANT que des enjeux financiers majeurs peuvent impacter à la hausse le manque à gagner;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière de notre Première Nation, Katakuhimatsheta doit s'assurer que le manque à gagner projeté n'a aucune répercussion négative sur la solvabilité de notre Première Nation.

IL EST RÉSOLU d'approuver la demande d'allocation budgétaire pour l'exercice financier 2022-2023 pour un montant total de 62 833 363 $;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'ensemble des unités administratives a le mandat de poursuivre les recherches de financement et de réduire les dépenses afin de résorber le déficit anticipé et d'atteindre ainsi un équilibre budgétaire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de sécuriser le manque à gagner de 955 130 $, par les surplus accumulés des opérations.

Proposée par Mme Guylaine Simard
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8177

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé l'allocation budgétaire pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8176;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan possède un plan stratégique qui établit les priorités devant être mises en œuvre par l'ensemble des unités administratives de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'allocation budgétaire approuvée inclut des prévisions provenant des Fonds autonomes pour un montant de 3 255 880 $, qui se détaille comme suit :

- Un montant de 224 521 $ pour la démarche constitutionnelle des Pekuakamiulnuatsh;
- Un montant de 80 000 $ pour l'élaboration d'ententes de Nations à Nations;
- Un montant de 327 774 $ pour le développement économique (entente avec la SDEI);
- Un montant de 41 000 $ pour la cotisation CLD;
- Un montant de 500 000 $ pour le centre d'affaires;
- Un montant de 100 000 $ pour le marché d'alimentation;
- Un montant de 30 000 $ pour la mise en œuvre de l'entente Mamu uitsheutun;
- Un montant de 50 000 $ pour la défense des droits (démarche d'affirmation);

- Un montant de 416 980 $ pour la mise en œuvre de la politique d'affirmation culturelle;
- Un montant de 281 016 $ pour l'opérationnalisation du site Uashassihtsh;
- Un montant de 40 000 $ pour le Grand rassemblement des Premières Nations;
- Un montant de 142 500 $ pour la Journée de la réconciliation et de la vérité;
- Un montant de 50 000 $ pour les programmes de bourses et d'Accès ilnu aitun mahk nanahku aluipuna;
- Un montant de 170 000 $ pour le programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh (PSECM);
- Un montant de 202 224 $ pour les programmes de valorisation des activités traditionnelles;
- Un montant de 26 525 $ pour l'écriture d'un livre d'histoire des Pekuakamiulnuatsh;
- Un montant de 100 000 $ pour la stratégie d'appartenance de la Première Nation;
- Un montant de 150 000 $ pour le profil sociolinguistique;
- Un montant de 142 000 $ pour les programmes de camps en territoire;
- Un montant de 83 611 $ pour le suivi et la conformité des Fonds autonomes;
- Un montant de 10 000 $ pour les frais d'audit pour la filière énergie;
- Un montant de 87 729 $ pour le suivi et la conformité du Fonds d'habitation.

IL EST RÉSOLU de sécuriser dans les Fonds autonomes :

- 610 000 $ volet investissement;
- 313 841 $ volet développement communautaire;
- 1 257 404 $ volet développement culturel;
- 418 774 $ volet développement économique;
- 568 132 $ volet développement de la gouvernance;
- 87 729 $ fonds d'habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater les directions à poursuivre les recherches de financement afin d'atténuer l'utilisation des Fonds autonomes.

Proposée par Mme Sylvie Langevin
Appuyée de Mme Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION Nº 8178

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la Direction générale à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la Direction générale à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par Mme Sylvie Langevin
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8179

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la Direction générale à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Direction générale achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par Mme Sylvie Langevin
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

BUREAU DE SOUTIEN POLITIQUE

RÉSOLUTION Nº 8180

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Bureau de soutien politique à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Bureau de soutien politique à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par Mme Guylaine Simard
Appuyée de Mme Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8181

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Bureau de soutien politique à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Bureau de soutien politique achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par Mme Guylaine Simard
Appuyée de Mme Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

RÉSOLUTION Nº 8182

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Soutien à la gouvernance à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Soutien à la gouvernance à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8183

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Soutien à la gouvernance à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Soutien à la gouvernance achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

ÉCONOMIE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

RÉSOLUTION N° 8184

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Économie et partenariats stratégiques à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Économie et partenariats stratégiques à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par Mme Sylvie Langevin
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8185

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Économie et partenariats stratégiques à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Économie et partenariats stratégiques achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par Mme Sylvie Langevin
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

PATRIMOINE ET CULTURE

RÉSOLUTION Nº 8186

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Patrimoine et culture à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Patrimoine et culture à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par Mme Carina Dominique
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8187

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Patrimoine et culture à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Patrimoine et culture achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par Mme Sylvie Langevin
Appuyée de Mme Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION Nº 8188

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Droits et protection du territoire à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Droits et protection du territoire à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Mme Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8189

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Droits et protection du territoire à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Droits et protection du territoire achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Mme Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION Nº 8190

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Développement des ressources humaines à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Développement des ressources humaines à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par Mme Guylaine Simard
Appuyée de Mme Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION No 8191

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution no 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Développement des ressources humaines à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Développement des ressources humaines achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par Mme Carina Dominique
Appuyée de Mme Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

RÉSOLUTION No 8192

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Finances, approvisionnement et systèmes informatiques à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Finances, approvisionnement et systèmes informatiques à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par Mme Sylvie Langevin
Appuyée de Mme Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION No 8193

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Finances, approvisionnement et systèmes informatiques à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Finances, approvisionnement et systèmes informatiques achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par Mme Guylaine Simard
Appuyée de M. Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

RÉSOLUTION Nº 8194

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Santé et mieux-être collectif à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Santé et mieux-être collectif à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par Mme Carina Dominique
Appuyée de M. Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8195

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Santé et mieux-être collectif à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Santé et mieux-être collectif achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par Mme Carina Dominique
Appuyée de Mme Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

RÉSOLUTION Nº 8196

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Éducation et main-d'œuvre à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Éducation et main-d'œuvre à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de Mme Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION Nº 8197

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution nº 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Éducation et main-d'œuvre à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Éducation et main-d'œuvre achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Mme Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

RÉSOLUTION Nº 8198

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT les enjeux et priorités de l'organisation en matière de livraison de services et programmes à la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, est à la recherche constante de nouveaux financements;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan poursuit l'objectif de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un nouveau financement soit obtenu sans affecter les budgets de dépenses approuvés au budget annuel.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Infrastructures et services publics à déposer toutes demandes de financement auprès des différents bailleurs de fonds;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Infrastructures et services publics à signer les nouvelles ententes de financement dans la mesure où il n'y a pas de modification au budget de dépense tel qu'approuvé au budget annuel 2022-2023.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Mme Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION No 8199

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé le budget pour l'année financière 2022-2023 par la résolution no 8177;

CONSIDÉRANT que le budget annuel approuvé inclut notamment les prévisions de revenus provenant d'ententes de financement dont les montants exacts restent à confirmer;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie de façon récurrente d'une entente de financement avec les bailleurs de fonds mentionnés au budget annuel et que le montant des ententes de financement devrait être égal ou supérieur au montant prévu au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les conditions de ces ententes sont similaires d'année en année;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a instauré un système de gestion financière qui implique une délégation financière aux gestionnaires associée à des mécanismes de reddition de compte.

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'unité administrative Infrastructures et services publics à signer les ententes de financement prévues au budget annuel;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'unité administrative Infrastructures et services publics achemine un avis quant au financement obtenu selon les modalités prévues à cet effet.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Mme Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

4.1 ADOPTION | PLANIFICATION ANNUELLE DES IMMOBILISATIONS 2022-2023

RÉSOLUTION No 8200

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT que la planification quinquennale des immobilisations 2021-2026 est nécessaire dans notre entente de financement avec le ministère Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que la planification quinquennale des immobilisations 2021-2026 a été approuvée par Katakuhimatsheta le 23 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une planification annuelle des immobilisations 2022-2023 est nécessaire pour identifier les priorités des projets à réaliser;

CONSIDÉRANT que le budget de base en immobilisations pour 2022-2023 est de 1 424 355 $;

CONSIDÉRANT que toutes les unités administratives de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont le mandat de poursuivre les recherches de financement.

IL EST RÉSOLU d'approuver la planification annuelle des immobilisations 2022-2023 au montant de 1 424 355 $;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à identifier les projets à être réalisés selon la priorité 1, soit les projets essentiels et urgents du point de vue technique et selon la priorité 2, soit les projets importants, mais non urgents, tels que présentés dans la planification annuelle 2022-2023, et ce, en fonction des fonds disponibles;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces projets.

Proposée par M. Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Mme Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 49, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de Mme Carina Dominique.

Greffière par intérim,

Cathy Launière